

COVID-19

MESURES DE PREVENTION POUR LES VISITEURS

Concernant les visites :

1. au SSR, **celles-ci ne sont pas autorisées depuis le 23 novembre 2020 et jusqu'à nouvel ordre (sauf avis contraire du médecin du service)**
2. en USLD, ces dernières sont autorisées depuis le 9 novembre, selon les modalités suivantes :

A votre arrivée :

- **se présenter au service accueil**
- **compléter le registre des visites** mis à disposition au service accueil

Les visites – une personne par résident –, ont lieu sur prise de rendez-vous au rez-de-chaussée dans un espace dédié [dans la limite de deux visites par semaine pour le même patient, du lundi au vendredi de 14h à 17h, hors jours fériés (sauf avis contraire du médecin du service)].

Rappel :

- **Porter** le masque obligatoirement et **pendant toute la durée de la visite**
- **Se désinfecter les mains** à la solution hydroalcoolique disponible dans tous les services et **respecter la distanciation sociale** (1.50 mètre).